



Hubert Latham

Commune de MAILLEBOIS

Il est rappelé que ces brefs comptes rendus ne sont ni des documents officiels, ni exhaustifs, ils ne reprennent que les points essentiels. Pour de plus amples renseignements, vous pouvez consulter le texte intégral en mairie ainsi que sur les panneaux d'affichage et le site internet : www.maillebois.fr

ANNÉE 2020

N° 172

SEPTEMBRE

Séance du 14 SEPTEMBRE 2020

Présents : M. de Boisanger Arnaud, Mme Hardy Françoise, Mme Girard Danielle, Mme Jestin Mélanie, M. Al-leaume Jean-Paul, M. Toutain Patrick, M. Fonseca Manuel, M. Caré François, M. Osternaud Geoffrey, M. Chéron Daniel, M. Maisons Alexandre et M. Merlet Philippe.

Absents : Mme Pinsel Méline (pouvoir à M. Toutain Patrick), M Palat Laurent

Secrétaire de séance désigné : M. Merlet Philippe

Délibération pour autoriser M. le maire à procéder aux remplacements de personnel indisponible :

M. le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à pourvoir aux absences du personnel communal (arrêts maladie etc...) durant tout le mandat.

Mme Jestin : « Il faudrait qu'il y ait des modes opératoires surtout pour les postes à la cantine ».

M. Fonseca : valide la remarque dans le souci du respect des procédures.

M le Maire : les procédures existent, les personnels en sont informés à leur prise de fonction et un suivi est effectué. Mais on doit aussi faire confiance aux personnels ; Cependant nous rencontrons une réelle difficulté dans le recrutement, compte tenu des créneaux horaire d'emploi proposés.

Le conseil municipal accepte à L'unanimité.

M le Maire en profite pour remercier M. Chéron et Mme Girard pour leur aide quotidienne aux lavages des mains avant les repas pour les enfants.

Numérotation voirie (rue du camp) :

M le Maire : Nous avons reçu un courrier demandant une numérotation du parc photovoltaïque dans le cadre du déploiement de la fibre optique, rue du camp.

Le conseil municipal à l'unanimité décide la numérotation suivante : 1 lieu-dit le camp.

Indemnités conseil trésorière :

M le Maire : Le 25 août nous avons reçu une lettre comme chaque année concernant les indemnités demandées par la trésorière pour ses conseils apportés aux communes. Montant : 484 €

Dans le projet de loi de finances il était prévu de rendre cette indemnité obligatoire mais un arrêté du 20 août 2020 a abrogé ces indemnités. M le Maire demande d'appliquer la loi et donc de ne prévoir aucune indemnité.

Vote : 1 abstention : M. Fonséca

Le refus d'indemnisation est validé par le conseil municipal à la majorité.

Informations et questions diverses

M. le Maire :

- Lundi 14 septembre au matin sur le parking des cars de l'école de Maillebois, un incident s'est produit avec un véhicule mal garé qui a heurté une poussette. Il y a eu plus de peur que de mal.

Cependant, un mail a été envoyé à l'ensemble des parents afin que soient respectées les restrictions de stationnement devant l'école.

Compliment pour les fleurs au sein de la commune.

Mme Hardy remercie les employés communaux.

Point sur les subventions pour l'aménagement de la friche à Blévy. Pour l'aménagement du parc, il ne restera à la charge de la commune que 98 000€, soit environ 30 % du montant initial.

M. le Maire donne la parole à M. Merlet pour un point sur les aménagements.

Après concertation avec M Boucher, architecte paysagiste de l'agglo, avec lequel nous avons étudié la faisabilité de mise en place de certains aménagements demandés, il ressort que cela tiendra dans notre enveloppe budgétaire de base et que les subventions supplémentaires obtenues permettront de valider ces aménagements :

A
U

F
I
L
L

D
E

L
A
B
L
A
I
S
E

Les voici détaillés : deux tables de pique-nique, structure bois et métal galvanisé, une balançoire structure galvanisée, une balancelle structure galvanisée, des bancs et un boulodrome.

En revanche, pour entrer dans le budget, une rangée d'arbres a dû être supprimée et quelques allées rétrécies en largeur. Pour autant, toutes nos demandes sont honorées.

Concernant le lavoir dont la couverture n'était pas comprise dans le projet puisque, seul le désamiantage était prévu, il ressort que l'agglomération va essayer de prendre en charge toutes les formalités administratives de remise en état dans le cadre du permis d'aménager.

M. Chéron : ne serait-il pas possible de faire une porte à l'arrière du lavoir pour accéder à celui-ci depuis le parc.

M. Merlet : cela pourra être abordé avec M Boucher mais, attention à la sécurité, car il sera nécessaire de faire des marches à cause du dénivelé. De plus, un financement supplémentaire sera nécessaire.

M. Toutain : quelles sont les étapes suivantes, y aura-t-il une délibération du conseil sur les travaux et une analyse de la commission travaux.

M. le maire : non il n'y aura pas de délibération, il faut que l'architecte des bâtiments de France valide le projet d'aménagement.

M Merlet : nous avons obtenu satisfaction sur nos demandes et maintenant le temps presse ; il faut valider le cahier des charges et consulter les entreprises, c'est une question de temps et de financement.

M. le Maire : nous avons reçu le courrier d'un notaire concernant la vente d'une parcelle de 0.28 ha à Chenevières, route de la Chapelle. Cette parcelle est plantée de peupliers. On nous propose de l'acheter pour une somme comprise entre 2000€ et 3000 €.

M Fonséca trouve étonnant cette offre de vente qui pourrait faire suite à la demande d'abattage des peupliers malades.

M. Fonséca :

Merci pour le nettoyage du parking route de Brezolles. A-t-on des retours sur la participation citoyenne avec la gendarmerie

M le Maire : non pas récemment mais la formule actuelle n'a pas connu le succès espéré.

M. Osternaud :

A-t-on des informations sur le suivi des actions de la commission sécurité routière.

M. le Maire : le sous-préfet est favorable à l'installation de STOP. M. Merlet doit prendre contact avec la subdivision de Châteauneuf.

M. Merlet :

A-t-on des nouvelles de la mise en service du relais FREE. Il semble que les habitants de Blévy aient à présent une bonne réception.

M le Maire : le relais semble en service mais des tests doivent encore être effectués pour s'assurer que le relais fonctionne pour tous les opérateurs

L'arrivée du camion PIZZA sur la place de l'église est une excellente prestation.

Dans les années futures, il faudrait étudier l'éclairage dans nos hameaux ; certes cela pourrait engendrer un coût financier mais il faut aussi prendre en compte la sécurité.

Journées Européennes du patrimoine, l'église de Blévy sera visitable samedi et dimanche de 10h à 12h et de 14h à 18h00. Respect des gestes barrières.

La visite des églises prévues le 10 octobre est annulée : cause COVID 19.

Je demande aux habitants de faire attention aux stationnements gênants de leurs véhicules et de ne pas laisser leurs poubelles en bordure de voirie et éviter de laisser des sacs poubelles les lundis matin en bordure de route.

Je demande également aux habitants de tailler leurs haies en bordure de route.

La première permanence en mairie de Blévy aura lieu samedi 19 septembre de 9h30 à 12h00.

Prochaine le 21 novembre mêmes horaires. Ces informations sont sur le site de la commune..

M. Maisons :

La circulation est de plus en plus difficile Chemin des Tilleuls à Chenevières. Il faudrait que les riverains taillent leurs haies et arbres.

M. le Maire : nous irons sur place avec Mme Hardy.

Mme Girard :

Attention aux poubelles il faut les rentrer chez soit après passage des éboueurs.

Il faudrait que les habitants nettoient leurs trottoirs et élaguent leurs haies.

APE HALLOWEEN

Les enfants déambuleront affreusement déguisés dans les rues de Blévy, le samedi 17 octobre, à partir de 15h30, et viendront, comme le veut la coutume, frapper aux portes des habitants par petits groupes, pour récolter quelques friandises.

Rendez-vous à 15h30 à l'école de Blévy pour le départ du défilé.

Compte tenu de la situation sanitaire, il n'y aura aucun regroupement festif collectif organisé par l'APE, suite au défilé.



SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2020

Présents : M. Arnaud de Boisanger, M. Daniel Chéron, M. Manuel Fonseca, Mme Danielle Girard, Mme Françoise Hardy, M. Alexandre Maisons, M. Philippe Merlet, Mme Méline Pinsel.

Absents : M. Jean-Paul Alleaume, M. François Caré, Mme Mélanie Jestin (pouvoir à M. Manuel Fonseca), M. Geoffrey Osternaud (pouvoir à M. Philippe Merlet), M. Laurent Palat, M. Patrick Toutain (pouvoir à Mme Méline Pinsel), M. Ivo Vandevelde.

Secrétaire de séance : M. Philippe Merlet

Création d'un poste « parcours emploi compétences - PEC »

M. le Maire : Une salariée de la commune a démissionné. Cette personne était positionnée sur un emploi à 13/35^{ème}. Il est compliqué de trouver des remplaçants sur ce type de contrat. Des échanges avec Pôle Emploi, il ressort que nous aurions la possibilité de créer un poste à 20/35^{ème} financé à 40% par l'Etat, ce qui financièrement serait neutre pour la commune.

Une habitante de la commune est intéressée par ce type de poste car elle est demandeur d'emploi et se trouve en fin de droit. De ce fait, elle répond parfaitement aux critères d'exigibilité et pourrait bénéficier de ce type de contrat d'insertion.

Ce contrat nécessite des formations financées par l'Etat, comme sauveteur secouriste du travail (SST) ou HACCP (méthode qui permet de contrôler la sécurité alimentaire).

Cette employée assurera l'accompagnement dans le bus, la surveillance de la cantine et le ménage.

Le contrat (CDD) prendrait effet le 28 septembre pour une durée de 12 mois, reconductible 12 mois supplémentaires.

M. le Maire demande au conseil de l'autoriser à signer ce contrat « parcours emploi compétences » et la convention avec Pôle Emploi.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Plan de relance gouvernementale

M. le Maire : Dans le cadre du plan de relance gouvernementale, nous avons reçu une directive qui demande aux communes des propositions de projets déjà bien avancés dans leur étude technique afin d'obtenir un financement. Un million d'euros est prévu pour financer des projets comme la rénovation énergétique de bâtiments scolaires dans les communes.

La commune nourrit de longue date un projet d'isolation des écoles et le moment serait peut-être venu de le présenter. Nous pourrions ainsi faire financer la rénovation des fenêtres et portes des écoles de Blévy et Maillebois. Nous avons déjà travaillé avec l'Agglo du Pays de Dreux sur ce projet, qui a été interrompu en raison d'un manque de personnel au sein de l'Agglo empêchant son suivi.

Un budget actualisé est déjà en notre possession, pour un montant de 85 000€. M. le maire demande au conseil l'autorisation de présenter ce projet et demander des subventions et établir un plan de financement prévisionnel.

M Fonseca : Pouvons-nous proposer des artisans ?

M. le Maire : Oui pour les devis mais nous n'en sommes qu'aux estimations et sélections des projets.

Le conseil approuve à l'unanimité.

Tour de table

Mme Pinsel :

- Est-il possible de réparer l'éclairage public à l'angle de la rue Saint-Vincent et rue du Calvaire ?

M. le Maire : demandes prises en compte, nous allons contacter l'entreprise.

M. Fonseca :

- Mme Jestin demande qu'il soit signalé dans le fil de la Blaise que l'APE organise un défilé d'Halloween dans les rues de Blévy le 17 octobre. Cette activité devra tenir compte des contraintes Covid.

- Projet AMAP

L'objectif est de dynamiser la commune et faire connaître les producteurs locaux. C'est un projet collectif.

Sa mise en place se fera sur le long terme avec la participation de tous. Aussi, si vous connaissez des producteurs, Bio, non bio, n'hésitez pas à nous les communiquer ; toutes les connaissances sont les bienvenues.

Les volontaires pour accompagner M. Fonseca dans les démarches et les producteurs intéressés par le projet peuvent le contacter.

M. Merlet :

- Pour les Journées Européennes du Patrimoine, l'église de Blévy a accueilli 103 visiteurs. C'est plus que l'année dernière et de nombreux habitants de la commune figuraient parmi les visiteurs.

- Samedi 19 septembre, de 9h30 à 12h00, s'est tenue la première permanence en Mairie de Blévy.

Une dizaine de personnes sont venues pour exposer leurs avis et questions individuelles ou collectives.

Collecte en porte-à-porte des

ENCOMBRANTS



**UNE COLLECTE ANNUELLE
DES ENCOMBRANTS
est organisée dans votre commune le**

27 OCTOBRE 2020

Vos encombrants sont à sortir la veille au soir de votre date de collecte, sur le trottoir.
Soyez vigilant. Vos encombrants ne doivent pas gêner la circulation automobile et le passage des piétons.

Un doute ? Une question ? Un seul numéro : 02 37 64 82 00 / Tapez 2

LES CONSIGNES



→ Ferraille, tapis, tentures, petits objets divers (balais, peluche, jouets, parasol), planche, objet en plastique, vaisselle et tout type de déchets inertes. Radiateur, vélo, revêtement de sol...



→ LE MOBILIER ET LA LITERIE SONT ACCEPTÉS. Toutefois si vous les déposez dans les déchetteries possédant la filière éco-mobilier (Brezolles ; Châteauneuf-en-Thymerais ; St Lubin-des-Joncherets), vous leur donnerez une seconde vie !



→ LES DÉCHETS VALORISABLES
Tous les appareils électriques et électroniques (Les DEEE) : ils sont à déposer en déchetterie ou dans les bornes mises à votre disposition dans les grandes surfaces.
Les textiles d'habillement ; Les livres ; Les déchets verts

→ LES ORDURES MÉNAGÈRES, gravats, faïence (lavabo, bidet, carrelage, bac de douche...) déblais, huiles, déchets inflammables et/ou explosifs, pneumatiques, déchets de soins, déchets liquides, batterie...

→ OBJETS DE PLUS DE 60 KG



COURRIEL : dechets@dreux-agglomeration.fr

www.dreux-agglomeration.fr